

## « Les Françaises et les Français détestent les réformes »

Lors d'un récent déplacement en Europe centrale (août 2017), le Président de la République a déclaré que « *La France n'est pas un pays réformable, les Françaises et les Français détestent les réformes (...), c'est un peuple qui déteste cela. Il faut lui expliquer où on va, et il faut lui proposer de se transformer en profondeur...* ».

Nous pensons que les Françaises et les Français ont tout à fait raison de se méfier, car ces réformes ne vont que dans un seul sens en favorisant les fortunés et en frappant les plus modestes.

## **Non au gel du point d'indice Non à la remise en cause du calendrier PPCR**

Lors de la rencontre avec le Ministre de l'Action et des Comptes publics, la FSU a exprimé son profond désaccord sur les mesures annoncées par le gouvernement concernant plus de cinq millions d'agents de la Fonction Publique.

Pour la FSU, il est inadmissible de geler leurs salaires, de rétablir une journée de carence qui ne sera jamais compensée contrairement à une grande partie du secteur privé, tout cela dans un contexte de restriction budgétaire. La FSU n'acceptera pas non plus que soit remis en cause le calendrier de mise en œuvre des mesures du protocole « PPCR », seules avancées à ce jour dans le déroulement de carrière des agents.

## **Ouverture des concours réservés et d'examens professionnels**

Un [arrêté](#) autorise au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours réservé de recrutement de conseillers principaux d'éducation stagiaires.

Un [arrêté](#) autorise au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours réservé de recrutement de psychologues de l'éducation nationale stagiaires.

Un [arrêté](#) autorise au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires.

## **L'État condamné pour des heures de cours non remplacés**

La condamnation a été décidée le vendredi 21 juillet 2017 par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Ainsi, le tribunal a condamné l'État, pour des heures de cours non remplacées dans un collège de la région IDF (92), à verser 1 euro par heure de cours non assurée à la famille qui avait déposé la requête en octobre 2015. Des indemnités qui portent, au total, sur 96 heures de cours non remplacées en 2014-2015. Une telle décision constitue une première dans ce département et pourrait faire jurisprudence parce qu'elle "reconnaît que la continuité du service public est un droit légitime" d'après le président de la FCPE 92.

## **Gel du point d'indice et allongement de la mise en œuvre du PPCR : extraits de la déclaration de la FSU lors du Comité technique ministériel (CTM) du 11 juillet 2017**

« À l'heure de prendre leurs congés d'été bien mérités, les personnels viennent de recevoir deux mauvaises nouvelles quant aux intentions du gouvernement pour leur pouvoir d'achat.

D'abord, il a été annoncé comme seule mesure pour 2017 et 2018 le retour du gel de la valeur du point d'indice. Cette mesure est profondément injuste et négative car ce n'est pas en portant atteinte aux conditions de rémunération des personnels que l'on renforce le bien commun et notre modèle social. Et elle est d'autant plus injuste que la prévision d'inflation pour 2017 a été revue à la hausse à 1,8% et qu'elle est de 7% pour 2018. Faut-il rappeler que les agents publics ont subi des pertes importantes de pouvoir d'achat depuis plus de 15 ans ?

Pour la FSU, c'est bien un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice qu'il faut après six années de disette indiciaire entre 2010 et 2016. C'est en outre une des conditions pour rendre les carrières attractives et combattre les crises de recrutement qui se sont révélées ces dernières années et sont encore particulièrement criantes cette année. Geler la valeur du point met à mal les éléments de rénovation des carrières prévus par le protocole PPCR. À ce propos, les récentes déclarations du Ministre de l'action et des comptes publics qui dit envisager d'allonger encore leur mise en œuvre, déjà trop longue, sont une vraie provocation pour tous les fonctionnaires. Ce serait pour la FSU inacceptable, une véritable négation des qualifications et de l'engagement des personnels !

Une seconde mesure a été annoncée le rétablissement du jour de carence. Cette annonce, aggravée de son argumentation par le ministre, est une nouvelle stigmatisation à l'endroit des fonctionnaires jetée dans l'opinion.

C'est une mesure injuste et inefficace ! Et il est irrecevable qu'un ministre prétende la justifier en faisant reporter la responsabilité de la désorganisation des services sur des collègues qui seraient « trop » placés en arrêt maladie... Et pour trop peu de temps... C'est d'autant plus inadmissible que les études démontrent que là où le jour de carence est mis en œuvre, les arrêts sont moins nombreux mais plus longs : le jour de carence est inefficace contre l'absentéisme.

Pour réduire les arrêts maladie, il faut agir sur les conditions de travail, renforcer la médecine de prévention, quasi inexistante pour une majorité de fonctionnaires et développer des mesures pour améliorer la qualité de vie au travail. Bilan social après bilan social, nous constatons que la dégradation des conditions de travail de nos collègues se traduit par des arrêts plus nombreux. La FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans la Fonction Publique : c'est une question d'intérêt général.»

### **DGESCO : Jean-Marc Huart est nommé directeur général de l'enseignement scolaire**

Jean-Marc Huart, a été nommé directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), en conseil des ministres le mercredi 2 août 2017. Il avait été nommé IA-IPR en 2001 et l'année suivante, il devenait délégué académique aux formations professionnelles du rectorat de **Bordeaux** avant d'être Directeur de la pédagogie, puis conseiller technique au cabinet de Xavier Darcos, de 2007 à 2009. Il est alors nommé inspecteur général et "sous-directeur des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie". En 2013, il quitte l'Education nationale et rejoint le ministère du Travail où il est "sous-directeur des politiques de formation et du contrôle". Il retrouve en 2015 l'Education nationale et la DGESCO puisqu'il est nommé "chef du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique.

## **Lors du CTM du 11 juillet 2017, la FSU réagit suite aux déclarations du premier ministre concernant l'enseignement professionnel**

« Concernant l'enseignement professionnel sous statut scolaire, la FSU s'interroge sur les deux récentes annonces du 1<sup>er</sup> ministre lors de sa déclaration de politique générale.

Selon ses propos « le lien entre le lycée professionnel et le monde de l'entreprise par l'alternance ou par l'apprentissage doit être resserré ». Dire cela, c'est laisser croire que l'enseignement professionnel public sous statut scolaire est trop éloigné des entreprises. Dire cela participe, une fois de plus, à rendre invisible voire à dévaloriser le travail des personnels qui œuvrent au quotidien à maintenir ces liens.

Cette annonce est en outre assez malvenue aussi car les liens entre les lycées professionnels et les entreprises sont déjà opérants. Pour n'en citer que quelques-uns : les diplômes sont créés et/ou renouvelés en fonction de l'évolution des métiers - donc en collaboration avec les branches professionnelles ; les élèves passent une partie de leur scolarité en formation au sein des entreprises ; une part des certifications pour l'obtention des diplômes professionnels nécessitent la présence des professionnels etc...

La seconde annonce concernant la création « De diplômes de qualification à bac+1 » pouvant « être proposés après le baccalauréat professionnel » nous a, elle aussi, questionné. Pour l'instant, il n'existe pas de diplôme professionnel d'un niveau intermédiaire entre le niveau IV et le niveau III. Si une telle création devait être envisagée, elle nécessiterait d'être étayée par les résultats d'une étude d'opportunité - démarche classique dans ce cas qui révèlent les besoins des entreprises en matière de qualification professionnelle, en amont de toute décision. Or, à ce jour, aucun besoin de ce type n'a été exprimé - des diplômes Bac +2 existent et sont reconnus par les conventions collectives de branches. En revanche les bacheliers et bachelières professionnels sont de plus en plus nombreux à émettre des vœux de poursuite d'études. Leurs demandes concernent essentiellement les filières STS qui, faute de places suffisantes, ne peuvent pas accueillir tous les jeunes. Les élèves de lycées professionnels présentent aussi un taux de réussite à l'examen moindre que les élèves des autres voies du lycée. La perte d'une année de formation lors de la réforme du bac pro 3 ans est en grande partie responsable de leurs difficultés. Ce diplôme Bac +1 de niveau intermédiaire, s'il est pensé comme une année propédeutique pour améliorer la réussite des bacheliers et bachelières professionnels au niveau III, peut alors nous laisser croire qu'enfin l'institution reconnaît « officiellement » l'échec de cette réforme ? À moins qu'il ne soit la volonté d'exclure les élèves de l'enseignement professionnel des voies traditionnelles de poursuite d'études.»

### **Allocation de rentrée scolaire 2017 : mêmes montants et nombre de familles qu'à la rentrée 2016 !**

Le ministère de l'Education nationale a publié, le mardi 1<sup>er</sup> août 2017, les montants de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) pour la rentrée 2017 et les plafonds de ressources pour être éligible à cette aide. Comme l'an passé, l'ARS concernera un peu plus de 2,8 millions de familles dont les enfants sont scolarisés et sont âgés de 6 à 18 ans : 364 € pour les enfants de 6 à 10 ans, 384 € pour les enfants de 11 à 14 ans, 397 € pour les enfants de 15 à 18 ans. Les Caisses d'allocations familiales verseront l'allocation à partir du 17 août.

Les plafonds de ressources sont les mêmes que ceux qui avaient été fixés l'an passé : pour un enfant à charge, les ressources des parents ne doivent pas dépasser 24 404 euros, 30 036 euros pour deux enfants, 35 668 euros pour trois enfants et +5 632 euros par enfant en plus. Les revenus pris en compte par la CAF sont les revenus de l'année N-2 (de 2015 pour l'année scolaire 2017-2018).

## Valorisation de la voie professionnelle, objet d'une question à l'Assemblée Nationale

A l'occasion des dernières questions au gouvernement de la session extraordinaire (9 août 2017), la députée Marie-Christine Verdier-Jouclas a interpellé le ministre de l'Éducation nationale, au nom du groupe LRM.

Sa question portait, entre autres, sur le taux de réorientation chez les jeunes dans les deux années après le baccalauréat général, un chiffre en nette augmentation depuis 4 ans. *« Le parcours de ces jeunes met en lumière la difficulté pour les enseignants et la communauté éducative dans son ensemble de mener à bien leur mission. En fait, dès la fin du collège, ils auraient pu emprunter d'autres voies de la réussite qui existent déjà comme les séries professionnelles ou technologiques mais qu'il est nécessaire de revaloriser à leurs yeux et à ceux de leurs parents. Ces séries doivent également être développées. Elles sont en effet si contingentées et souvent si peu nombreuses que les élèves les plus en difficultés ne sont pas acceptés. Ils reviennent donc dans un cursus général pour de mauvaises raisons ».*

"Nous avons prévu des évolutions importantes" pour la voie professionnelle, répond le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer en ajoutant que ces évolutions "toucheront la question de l'orientation" et la "carte des formations" qui doit permettre de « montrer que la voie professionnelle représente les grands enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle comme la transition écologique, la transition numérique, les savoir-faire à la française, l'entreprenariat ».

**Nous apprécions l'intervention de cette députée et nous souhaitons des réponses concrètes afin d'aboutir à une réelle valorisation de la voie professionnelle.**

### Une aide financière à la recherche du premier emploi pour les boursiers de la voie professionnelle (Arpe)

Cette aide de 200 € par mois est accordée pour une durée de quatre mois aux jeunes de moins de 28 ans ayant obtenu, depuis moins de quatre mois, un diplôme à finalité professionnelle par la voie initiale scolaire ou par l'apprentissage (CAP, Bac Pro, Bac Techno, BMA, BP et BT).

L'Arpe a été introduite dans le projet de loi Travail par le gouvernement au cours des débats et en réponse à la contestation d'une partie des organisations de jeunesse à l'encontre de ce texte. Ses modalités ont été précisées dans un [décret publié le 9 août 2016](#).

### 22 % des postes d'enseignants PLP non pourvus aux concours 2017

Sur les 3 030 postes ouverts aux concours enseignants pour la voie professionnelle, 674 restent vacants. Plus d'un poste sur 5 n'a donc pas trouvé preneur, pour un taux de couverture de 78 %. Les disciplines professionnelles sont les plus durement touchées par cette crise de recrutement, notamment en génie mécanique ou en biotechnologies. Il reste à souligner dans le même temps que des enseignants contractuels depuis de nombreuses années se voient refuser l'accès à la titularisation alors même qu'ils sont réemployés, ce qui n'est pas acceptable. Le SNUEP demande que le plan Sauvadet soit reconduit et qu'un accompagnement ambitieux pour préparer les non titulaires soit mis en place.

En plus le salaire des enseignants doit être valorisé, c'est en outre une des conditions pour rendre les carrières attractives et combattre les crises de recrutement qui se sont révélées ces dernières années et sont encore particulièrement criantes cette année

## **Sigrid Girardin, Co-secrétaire générale du SNUEP répond aux questions de l'AEF,**

**Cette interview s'est déroulée le 5 juillet 2017, et on se limite ici à en publier une partie.**



**AEF : Le programme d'Emmanuel Macron prévoit de développer l'apprentissage dans l'enseignement professionnel. Comment le recevez-vous ?**

**Sigrid Girardin :** L'apprentissage est présenté comme un moyen de lutte contre le chômage depuis deux ou trois mandatures. Nous aimerions qu'un bilan de son efficacité en soit fait ainsi qu'un bilan financier car il représente un coût important en termes de dépense publique : 5,3Md€ par an.

Nous disposons d'un très bel outil, le lycée professionnel public sous statut scolaire qui est en mesure de concrétiser le slogan de la valorisation de l'enseignement professionnel et de lutter contre le décrochage scolaire. Le lycée professionnel est plus efficace que l'apprentissage sur de nombreux points : obtention du diplôme, poursuite d'études, ou encore sur le décrochage. Alors que 38 % des contrats d'apprentissage sont rompus, on compte environ 7 % de décrochage en LP, toutes classes confondues (1). C'est certes encore beaucoup trop. Les lycées professionnels ont besoin de davantage de moyens pour mieux détecter les élèves en difficulté et de davantage de places d'accueil pour que tous les élèves soient affectés sur leurs premiers vœux, ou pour pouvoir les réaffecter.

**AEF : Sous le quinquennat de François Hollande, des mesures visant à revaloriser l'enseignement professionnel ont été prises : réorientation à la Toussaint, jumelage des LP, des CFA et des collèges, etc. Avez-vous constaté des changements ?**

**Sigrid Girardin :** Valoriser l'enseignement professionnel a été scandé mais il n'y a eu aucune amélioration ni des conditions d'études des élèves ni des conditions de travail des enseignants. La réorientation à la Toussaint n'a rien changé aux conditions d'accueil de nos élèves : des "échanges" d'élèves informels étaient déjà réalisés entre établissements voisins. Le problème est que 42 % d'entre eux sont toujours affectés par défaut en CAP, et 28 % en seconde professionnelle. C'est pourquoi il est nécessaire d'ouvrir plus de places dans les filières les plus demandées, afin de répondre à la demande des élèves.

Concernant les jumelages entre les collèges et les lycées professionnels, ils formalisent ce qui préexistait. Depuis des années, les établissements organisent par exemple des "mini stages" pour certains élèves de troisième.

### **Plusieurs créations de spécialités de bac pro :**

"agroéquipement" ([ici](#)), "conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin" ([ici](#)), "forêt" ([ici](#)), "laboratoire contrôle qualité" ([ici](#)), "productions horticoles" ([ici](#)), "technicien conseil vente en alimentation" ([ici](#)), "technicien conseil vente de produits de jardin" ([ici](#)), "aménagement paysagers" ([ici](#)), "conduite et gestion de l'entreprise hippique" ([ici](#)), "gestion des milieux naturels et de la faune" ([ici](#)), "productions aquacoles" ([ici](#)), "services aux personnes et aux territoires" ([ici](#)), "technicien conseil vente en animalerie" ([ici](#)), "technicien en expérimentation animale" ([ici](#)) et "conduite et gestion de l'entreprise agricole" ([ici](#)).